

dans ce premier essai de cette nouvelle diplomatie, si, toutefois, c'est bien le premier essai, on a commis une bévue, et cette bévue consiste à mettre sa confiance en des promesses éphémères, des assurances fugitives, plutôt que dans la garantie d'un traité solennel. A toutes les époques de l'histoire, chez tous les peuples, on a eu recours à ce moyen de sauvegarder les droits de la nation. Pas une seule nation ne songerait à mettre au rancart la formule d'un pacte sacré appuyé par l'influence et le pouvoir des parties contractantes, pour aller confier ses droits et ses intérêts à la simple promesse de quelque personnage qui peut disparaître, à tout moment, et dont la parole n'a pas force obligatoire pour ses successeurs. Cependant, c'est bien là l'attitude qu'a voulu suivre le premier ministre, attitude dont les funestes conséquences se sont déjà fait sentir au pays.

L'hon. SYDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture): Il est vraiment consolant de constater qu'après avoir consacré plus d'une heure à nous dire en quoi, de concert avec son parti, il diffère d'avis avec le Gouvernement sur cette question l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a été forcé de souscrire, dans sa péroraison, à l'attitude prise par le premier ministre, chef du Gouvernement. S'il s'est arrêté à cette conclusion, c'est qu'il s'y est vu obligé, non pas par sa propre éloquence ou ses arguments, mais par la force des circonstances, et par l'éloquence même des faits. L'honorable député nous dit qu'il faut se garder d'affaiblir les liens de l'empire britannique et que, dans l'intérêt même de la sécurité du Canada, il faut se tenir étroitement unis à la mère patrie. Eh! bien, le meilleur moyen de demeurer sous l'égide de la Grande-Bretagne et sous les ailes protectrices de sa flotte, c'est de faire preuve de respect et de confiance à l'endroit du plus puissant allié que compte aujourd'hui la mère patrie dans le monde entier.

L'hon. M. FOSTER: Est-ce là votre glose sur mon discours?

L'hon. M. FISHER: Je suis bien aise que l'honorable député ait exprimé pareille opinion. Je suis heureux de voir que la tendance de son argumentation et de l'attaque qu'il a dirigée contre le Gouvernement le conduit directement à un but tout opposé à celui qu'il voulait atteindre. Pas plus que son leader, l'honorable député n'a réussi à s'élever à la hauteur des circonstances et à mettre de côté le désir de recueillir quelque gain pour son parti ou d'avancer ses intérêts personnels; mais je regrette que dans leur zèle de partisans et leur égoïsme, au mépris de l'intérêt public, ils aient exprimé leurs ressentiments sous forme d'un amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Ils nous ont dit toute leur amitié à l'endroit du Japon; ils ont avoué que la nation

japonaise est fidèle à ses engagements et cependant le texte même de cette résolution donne à entendre que le Japon a été infidèle aux promesses faites au Canada. Or, monsieur l'Orateur, les faits prouvent tout le contraire.

En effet, de quoi ces messieurs se plaignent-ils? Ils prétendent que la ratification du traité par le Canada, en 1906, a été presque immédiatement suivie d'une forte immigration de travailleurs Japonnais en Colombie-Anglaise. C'est vrai, mais je le demande en quoi ce fait se rattache-t-il à la présente motion, à moins que les députés de la gauche ne prétendent que le Japon ait conivé à cette immigration. Cette déduction, toutefois, n'est ni sincère ni loyale, surtout en présence du rapport présenté par le sous-ministre du Travail, à l'issue de l'enquête qu'il a tenue, à Vancouver, sur cette question-là même, l'immigration japonaise. Quelle est la nature de la convention intervenue avec le Japon, par l'entremise de son consul général? C'est qu'on n'autoriserait qu'un petit nombre de travailleurs de chaque province ou préfecture de cet empire à quitter leur pays pour le Canada, dans chaque mois de l'année: Voyons quel est le nombre d'immigrants qui, chaque année, ont été autorisés à venir au Canada. On en a évalué le nombre à 500 ou 600. Voyons ce qu'il en est.

Durant les dix mois de 1907, comme on le voit à la page 11 du rapport de M. MacKenzie King, il est arrivé un total de 8,125 immigrants. Sur ce nombre, il en a été rejeté 77, il en a été admis 3,619 aux Etats-Unis, après avoir traversé le Canada, et il en est resté 4,429 dans le pays. De ce nombre, 2,779 étaient venus d'Hawaï; 9, du Mexique, et 1,641, directement du Japon; et sur ces 1,641, il s'en trouvait 900 venus aux termes de la convention conclue avec la compagnie d'Immigration de Tokio. Ajoutons 151 immigrants à destination des Etats-Unis, qui avaient été rejetés par les fonctionnaires de ce pays et avaient pu rester au Canada, et quant aux 290 restants, 100 étaient des marchands, des étudiants et des voyageurs, et 190 des amis de Japonnais déjà domiciliés au Canada, et admis sur des certificats du consul japonais.

Qu'on me permette de dire un mot à l'égard des 900 venus aux termes d'une convention conclue avec la compagnie d'Immigration de Tokio. Il est inconvenant et injuste de la part de tout Canadien d'en tenir le gouvernement japonais responsable; car tous sont venus au Canada, à la demande de Canadiens éminents, aux termes d'un traité conclu avec une compagnie japonaise, compagnie constituée conformément aux lois de la Colombie-Anglaise, chargée par une compagnie canadienne de faire ce travail, et qui s'était engagée envers des Canadiens occupant les plus hautes positions de diriger ces Japonnais sur le Dominion. On ne saurait sans insigne mauvaise